

En Balagne, trois massifs forestiers fermés au public

C'est devenu une habitude cet été. Depuis hier et au moins jusqu'à demain matin, les massifs forestiers du Fangu, de Bonifatu, et la partie ouest du territoire de l'Agriate sont fermés au public en raison des risques d'incendie.

« L'analyse des niveaux de risques d'incendie tient compte de plusieurs indicateurs et, en particulier, le vent, la température, l'humidité de l'air et le niveau de sécheresse », explique le lieutenant-colonel Octavien Meschini du Service d'incendie et de secours de Haute-Corse.

Ainsi, la cellule de Météo-France spécialisée dans les feux de forêts, qui coordonne l'ensemble des services d'incendie et de secours, classe les zones géographiques en fonction de leur degré de risque, allant de « faible » à « extrême ».

À partir du niveau « très sévère », les massifs sont fermés par arrêtés préfectoraux.

Aujourd'hui, le risque est considéré comme « très sévère »

dans la partie ouest de l'Agriate, et « extrême » dans les massifs balains du Fangu et de Bonifatu. Sur tout le reste de la Balagne, la préfecture indique un danger dans les espaces naturels et recommande de ne pas s'y engager.

L'été 2020 particulièrement à risques

L'été 2020 donne du fil à retordre aux pompiers. « 2018 et 2019 étaient des étés assez tranquilles, de manière générale. Il n'y avait pas trop de vent, et les orages étaient fréquents. Cet été, on constate des niveaux de risques plus élevés que les années précédentes », souligne le lieutenant-colonel Meschini.

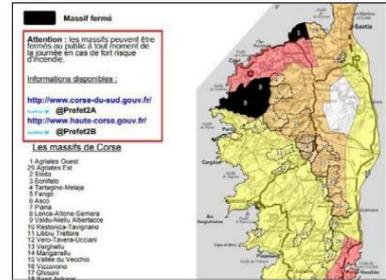
En conséquence, d'importants moyens sont mis en œuvre.

Parmi les trois Canadair basés à Ajaccio, un appareil est d'ailleurs dédié à la surveillance de la Balagne et du Cap Corse. Sur le terrain, pompiers et militaires



Les randonneurs qui se risqueraient à circuler dans les massifs malgré l'interdiction risquent une contravention. ARCHIVES A. P.

veillent. Selon le lieutenant-colonel Meschini, « l'idée est d'être dissuasifs, de détecter rapidement un incendie et d'intervenir le plus rapidement possible ». Afin de limiter les risques, les services de l'Office national des forêts (ONF), les forestiers-sapeurs, ainsi que les patrouilles des espaces forestiers et littoraux surveillent les massifs forestiers. Et verbalisent les randonneurs qui



La carte publiée chaque jour par la préfecture indique de nombreuses zones de vigilance. PRÉFECTURE DE HAUTE-CORSE

souhaiteraient défier les arrêtés préfectoraux.

La carte des risques d'incendie dans les massifs forestiers est consultable sur le site des préfetures, et est actualisée deux fois par jour en fonction de l'évolu-

tion du danger. Et quand bien même un lieu serait ouvert, le lieutenant-colonel Meschini recommande aux promeneurs de ne pas s'aventurer trop loin dans les massifs.

CLARA DE ANTONI